



Contestation de la décision du medecin conseil

Par **venise**, le **11/09/2011** à **11:42**

Bonjour,
Je suis en arrêt de maladie depuis fin juillet 2010 pour une capsulite serrée droite invalidante, (chôte au travail mais que je n'ai pas fait constaté pensant que cela n'était pas catastrophique, le seul témoin a peur de témoigner) une spondylarthrite ankylosante, une depression nerveuse et angoisse récurrente. j'attends opération du cristallin gauche et divers inflammation dues a la spondy. Je viens de me refaire convoqué par le médecin conseil de la CPAM qui veut absolument que je reprenne mon travail de magasinier dans la metallurgie automobile. chose que je ne peux absolument pas faire du fait de mon état de santé et qui a été reconnu par l'expertise médicale de la CPAM. Le médecin conseil ne veut plus m'indemniser et refuse la demande d'invalidité 2 de l'expert de la CPAM ET DE MON MEDECIN SPECIALISTE. Je suis morte de trouille, je ne peux pas retravailler et ne veut pas retourner dans cette societe a cause de tout ce que j'y est subis, de plus ne me reclasseront pas. je vais me retrouver au chômage après 6 ans dans l'entreprise. et ne peux pas reprendre dans quoi que ce soit puisque très génée par mes yeux, le bras et le reste. De plus je n'aurai pas de pension d'invalidité pas assez travailler. que puis-je faire ? merci de me dire, je suis a bout.